

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2013

◇ Convocation du 31 mai 2013 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil treize, le vendredi sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 mai, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François FAVRY, Maire.

Etaient présents : M François FAVRY, Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, MM Jean-Paul LERAY, Vincent ALLARD, Lionel TRIVIERE, Mmes Lydia LEBASTARD, Tiphaine TREMORIN, MM Nicolas BODINEAU, Gérard POISSON.

Absents excusés : M Philippe LEROY, Mme Martine NAUDÉ, M Richard HENNET

Procurations : Philippe LEROY donne pouvoir à Vincent ALLARD
Martine NAUDÉ » « Anita LEPAGE

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

1 - Acceptation de devis

Le Conseil Municipal valide les devis :

- DECORELLE (Blain) : Peinture plafond, murs, ponçage sol salle du conseil municipal et peinture hall d'accueil de la mairie pour 6 937,46 € HT,
- AXIMUM (Couëron) : Comptages routiers pour 1 000,00 € HT,
- Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable (Nort-sur-Erdre) : Extension réseau d'eau potable rue Jean Vivien pour la desserte du lotissement Le Hameau des Suzins pour 2 952 € HT,
- SYDELA (St Herblain) : Fourniture et pose de 39 points lumineux pour un montant de 27 722,77 € HT avec une participation du SYDELA de 16 639,10 €, soit un coût net pour la commune de 11 083,67 € HT.
- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (Nantes) : Mission d'audit des services administratifs pour 2 912 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013.

Délibération n°45-2013 votée à l'unanimité

2 - Approbation du projet de Plan Local de l'Habitat (PLH)

Lors de la séance du Conseil Municipal du 3 mai dernier, Madame la Présidente de la Communauté de Communes de la Région de Nozay a présenté le projet de Plan Local de l'Habitat.

Monsieur le Maire rappelle le programme d'actions du PLH de la CCRN :

- un programme d'actions complémentaires déclinant 5 orientations :
 - o maintenir un rythme de construction soutenu
 - o mettre en œuvre une politique foncière
 - o diversifier l'offre de logements
 - o renforcer la qualité urbaine des opérations
 - o répondre aux besoins des publics spécifiques
- et une action transversale : organiser le suivi et l'évaluation du PLH.

Une fois approuvé par l'Etat, il conviendra de mettre en œuvre les objectifs du PLH fixés pour les 6 ans à venir.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de Plan Local de l'Habitat.

Délibération n°46-2013 votée à l'unanimité

3 - Décision modificative de crédits n°1 - budget commune

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative de crédits n°1 portant le budget général.

Section de fonctionnement :

Chapitre	Article	Objet	Dépenses	Recettes
023	023	Prélèvement	+ 11 176	
65	6574	Subventions aux associations	+ 6 344	
73	7325	FPIC		+ 5 110
74	74121	DSR		+ 13 919
	74127	Dotation nationale péréquation		- 1 909
	7477	Fonds de concours CCRN		+ 400
Total Chapitre 74				+ 12 410
TOTAL FONCTIONNEMENT :			+ 17 520	+ 17 520

Section d'investissement :

Opération	Article	Objet	Dépenses	Recettes
172	2313	Travaux Projet d'école	+ 7 876	
173	21534	Travaux Eclairage public	+ 3 300	
200	21531	Travaux Voirie réseau eau	+ 3 531	
200	1336	Participation réseau eau		+ 3 531
OPFI	021	Prélèvement		+ 11 176
TOTAL INVESTISSEMENT :			+ 14 707	+ 14 707

Délibération n°47-2013 votée à l'unanimité

4 - Convention de mise à disposition de locaux pour l'accueil de loisirs

Mme Monique JAMIN présente au Conseil Municipal les modalités d'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement qui se tiendra du 8 juillet au 9 août 2013. Comme les années antérieures, l'accueil de loisirs sera géré par l'Association Les Saltimbanques.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une convention de mise à disposition des équipements communaux avec l'Association Les Saltimbanques et le Comité de Gestion du Restaurant scolaire pour l'accueil des enfants de l'accueil de loisirs.

Délibération n°48-2013 votée à l'unanimité

5 - Adaptation du tarif de location du Mil'Lieu pour les agents communaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'un employé communal de bénéficier d'un tarif préférentiel pour une location de l'espace Mil'Lieu.

En vue d'établir une égalité de traitement des demandes, il est proposé d'appliquer un coefficient de réduction de 20 % sur le tarif « Particuliers habitant la commune » pour les agents permanents de la commune souhaitant louer à titre personnel l'espace Mil'Lieu.

Ce tarif sera applicable quelque soit le domicile de l'agent. L'agent devra être employé par la commune au moins 12 mois consécutifs avant de bénéficier d'une réduction de tarif.

Cette réduction sera applicable à l'agent au maximum une fois par an.

Le Conseil Municipal valide ce tarif de location de l'Espace Mil'Lieu au profit des agents communaux.

Délibération n°51-2013 votée à l'unanimité

URBANISME**1 - Droit de Prémption Urbain**

Demandeur	Adresse	Parcelles
Maître RUAUD - Blain	17, Blouzac	U 207 - U 479

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de prémption sur ces parcelles.

QUESTIONS DIVERSES**Agenda**

Vendredi 5 juillet- 20h00	Conseil Municipal
---------------------------	-------------------

⌚ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15. Suivent les signatures des membres présents à la séance

Affiché le 17/06/2013